

AIDE D'URGENCE POUR LA POPULATION VICTIME

DE LA GUERRE EN UKRAINE

Note explicative de synthèse

Face à la guerre en Ukraine et à ces moments tragiques pour tout le Peuple ukrainien, nous ne pouvons rester indifférents. Aussi, il est proposé qu'Yvetot Normandie et ses habitants expriment leur solidarité à la population ukrainienne en participant au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO).

Créé en 2013, le FACECO est un fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). Il permet aux collectivités territoriales qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (comme les catastrophes) ou durables (comme en cas de conflit).

Le FACECO constitue aujourd'hui l'unique outil de l'Etat donnant la possibilité aux collectivités de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence et à la détresse des personnes affectées.

Le MEAE garantit que la gestion de notre participation financière :

- sera confiée à des agents de l'Etat experts dans l'aide humanitaire d'urgence et travaillant en liaison étroite avec les organisations internationales et les ONG françaises,
- sera utilisée avec pertinence, afin de contribuer à une réponse française coordonnée et adaptée à la crise.

Par ailleurs, le MEAE garantit la traçabilité des fonds versés et nous tiendra informés des actions menées grâce à notre participation.

Les actions d'aide d'urgence et contributions sur le terrain seront sélectionnés par le Centre des opérations humanitaires et de stabilisation (COHS) du Centre de crise et de soutien, et dans la mesure du possible notamment en fonction de l'urgence de l'utilisation des fonds - en lien avec la collectivité contributrice. Cette sélection s'effectuera en fonction

- des besoins réels identifiés sur le terrain
- du rapport coût/efficacité des actions proposées par les opérateurs (organisations internationales, ONG françaises ou locales).

Une fois la sélection effectuée, le MEAE, par l'intermédiaire du CDCS ou de ses représentations diplomatiques, conclut une convention de subvention avec l'opérateur retenu et assure un suivi des actions menées, en nous tenant informés.

Il est proposé qu'Yvetot Normandie contribue à FACECO à hauteur d'un euro par habitant soit 27 046 €.